

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales et de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QUE le chef du service de la gestion intégrée de l'eau de la Direction des politiques de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Yvon Maranda, dirige la délégation québécoise au 5^e Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Istanbul (Turquie), du 16 au 22 mars 2009;

QUE la délégation du Québec soit composée, outre le chef du service de la gestion intégrée de l'eau de la Direction des politiques de l'eau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de :

— madame Anne Rhéaume, conseillère, direction des organisations internationales, ministère des Relations internationales

— madame Lisa Lavoie, conseillère politique, Cabinet de la ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

QUE la délégation du Québec au 5^e Forum mondial de l'eau ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51387

Gouvernement du Québec

Décret 254-2009, 18 mars 2009

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la session régulière de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États et gouvernements ayant le français en partage (CONFÉJES) qui se tiendra à Bujumbura (Burundi), les 23 et 24 mars 2009, précédée par des séances de travail préparatoires, les 21 et 22 mars 2009

ATTENDU QUE se tiendra à Bujumbura (Burundi), les 23 et 24 mars 2009, la session régulière de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États et

gouvernements ayant le français en partage (CONFÉJES), précédée par des séances de travail préparatoires les 21 et 22 mars 2009;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec qui est membre de la CONFÉJES depuis sa création en 1969;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement et que nul ne peut, lors d'une telle conférence ou réunion, prendre position au nom du gouvernement s'il n'a reçu un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE la sous-ministre adjointe à l'information, aux communications et à l'administration et sous-ministre adjointe au loisir et au sport par intérim au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie-Claude Champoux, dirige la délégation québécoise à la session régulière de la CONFÉJES qui se tiendra à Bujumbura (Burundi), les 23 et 24 mars 2009, précédée par des séances de travail préparatoires, les 21 et 22 mars 2009;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la sous-ministre adjointe à l'information, aux communications et à l'administration et sous-ministre adjointe au loisir et au sport par intérim au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de :

— monsieur Michel Grégoire, directeur de la Francophonie, ministère des Relations internationales

— madame Mélanie Drapeau, conseillère en loisir, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

QUE la délégation québécoise à la session régulière de la CONFÉJES ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51388